



RAPPORT ANNUEL 2015-2016



TABLES DES MATIÈRES

Lettres de présentation	4
Lettre de la ministre au président de l'Assemblée nationale	4
Lettre de l'Ordre à la ministre	5
Lettre de l'Ordre à l'Office	6
Rapport de la présidente	7
Rapport du directeur général et secrétaire	11
Rapport d'activités du Conseil d'administration	15
Principales résolutions du Conseil d'administration	17
Comité de la formation	19
Activités relatives à la délivrance des permis	19
Demandes fondées sur la détention d'un diplôme reconnu	19
Reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis	20
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	20
Délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	21
Délivrance des permis ou des certificats de spécialiste	21
Garantie contre la responsabilité professionnelle	22
Comité d'inspection professionnelle	22
Rapport des activités du syndic	23
Exercice illégal et usurpation du titre réservé	26
Conciliation et arbitrage des comptes	27
Comité de révision	27
Conseil de discipline	28
Renseignements généraux	28
États financiers	30

LETTRES DE PRÉSENTATION

LETTRE DE LA MINISTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Québec, le 4 novembre 2016

**Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec pour la période financière terminée le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles

LETTRE DE L'ORDRE À LA MINISTRE

Montréal, le 4 novembre 2016

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2016.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Josée Rioux, criminologue
Présidente de l'Ordre

LETTRE DE L'ORDRE À L'OFFICE

Montréal, le 4 novembre 2016

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président de l'Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.

Josée Rioux, criminologue
Présidente de l'Ordre

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



JOSÉE RIOUX, CRIMINOLOGUE

Antoine de Saint-Exupéry écrivait : « **Ce qui unit les hommes, c'est l'amour du métier** ». La criminologie est une profession particulière et fascinante qui a comme clientèle beaucoup d'exclus de la société. L'amour de notre métier nous permet de dépasser les préjugés et d'aider ces personnes dans le besoin.

UNE PREMIÈRE ANNÉE

L'année 2015 a été une année marquante pour les criminologues. Le 22 juillet 2015, la Gazette officielle publiait les Lettres patentes constituant ainsi l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ). Les criminologues étaient finalement reconnus comme professionnels. La création de l'Ordre est la concrétisation d'une volonté commune datant depuis plus de 35 ans. Après plusieurs années de travail, nous assistons au début d'une nouvelle aventure. C'est un événement majeur pour la profession.

Je suis honorée de représenter l'Ordre à ce moment marquant de notre histoire. En ce sens, j'éprouve une grande fierté d'agir à titre de porte-parole de l'Ordre et de la profession. Cette fierté est partagée par tous les membres du Conseil d'administration et l'équipe de l'Ordre; elle se reflète dans nos actions.

Mon plus gros défi était et demeure celui d’apprivoiser ce nouveau rôle et de comprendre ce qu’est le système professionnel. C’est un enjeu passionnant qui m’a permis au cours de cette première année de grandir, de promouvoir la protection du public et la criminologie.

FAVORISER UNE APPROCHE GLOBALE ET PRÉVENTIVE DE LA PROTECTION DU PUBLIC

Depuis sa création, l’Ordre travaille à mettre en place toutes les activités afin de s’acquitter de sa mission de protection du public de manière consciencieuse. C’est par l’expérience grandissante et du travail constant tant de l’équipe de l’Ordre et de la gouvernance que nos actions nous amènent tout naturellement à améliorer et systématiser nos façons de procéder.

TRAVAILLER AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Le développement de la pratique des criminologues est un dossier inévitable puisque notre profession est relativement jeune et souvent méconnue. Dans l’optique de faire connaître l’Ordre et pour aider à la reconnaissance de la profession de criminologue, nous sommes allés à la rencontre des membres actuels et futurs. Pour ce faire, nous avons effectué une tournée des universités au Québec afin de démontrer l’importance de l’adhésion à notre Ordre professionnel autant pour le public que pour les criminologues eux-mêmes. De plus, des rencontres avec les représentants du Service correctionnel du Canada et du Ministère de la Sécurité publique du Québec sont prévues. L’objectif est de discuter de nos idées et nos valeurs communes. De même, nous souhaitons les sensibiliser aux activités exercées par les criminologues, tel que prévu dans nos Lettres patentes.

CONSEIL D’ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

À la constitution de l’Ordre, les personnes élues lors de l’assemblée de criminologues du 23 mai 2013 formant le Conseil d’administration transitoire sont confirmées à titre d’administrateurs par les Lettres patentes. Le Conseil est donc formé de cinq administrateurs élus, d’un administrateur nommé par le Conseil d’administration lors de sa première séance et de deux autres nommés par l’Office des professions en conformité avec l’article 93 du Code des professions. J’ai eu le privilège d’être nommée présidente de l’Ordre par ces administrateurs, et ce, pour un mandat de trois ans. Je tiens à remercier les membres du Conseil d’administration pour leur engagement actif et leur diligence dans les différents dossiers de développement de l’Ordre.

ADMISSION ET COTISATION : UN DÉFI IMPORTANT !

En cette première année d'implantation, énormément de temps et d'efforts sont investis avec succès pour faciliter l'adhésion à l'Ordre. En effet, après quelques mois, nous comptons près de 800 membres. Quant au renouvellement du permis, c'est une réussite puisque le tout s'est déroulé rondement et à la satisfaction générale.

LES GRANDS DOSSIERS

Tout d'abord, nous travaillons étroitement avec la Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines qui regroupe les dix ordres concernés par le PL21. En plus de permettre une meilleure surveillance du PL21, cette Table favorise la concertation entre ces ordres qui ont beaucoup d'autres enjeux en commun. Notre présence dans les différentes activités du Conseil interprofessionnel du Québec nous permet de constater la grande générosité des autres ordres.

Par ailleurs, soucieux de mieux connaître les besoins de nos membres, nous avons embauché un consultant afin qu'il réalise un sondage auprès de nos criminologues. La connaissance des compétences et des besoins de ces derniers nous permettront d'orienter nos démarches futures tant dans une optique de protection du public que pour la formation.

Parallèlement, nous amorçons avec l'Office des professions et les ordres concernés nos démarches pour l'obtention de l'activité réservée : « déterminer un plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble ou présentant un risque suicidaire qui est hébergée dans un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation ». Outre pour certains criminologues ayant des droits acquis, cette activité n'est pas reconnue pour tous. Actuellement, ceci s'avère une contrainte pour l'embauche de nos criminologues au sein du réseau de la santé et des services sociaux. C'est un enjeu crucial pour nous.

Grâce à une subvention reçue du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion sociale, nous avons l'opportunité de pouvoir développer un référentiel de compétences pour notre profession. Ce dernier permettra de baliser les différentes compétences personnelles et académiques des criminologues. Le début des travaux se fera au courant de l'année 2016-2017.

PERSPECTIVES

De façon prioritaire et dans le souci de la protection du public, nous envisageons de mettre sur pied les différents comités prévus au Code des professions. D'ailleurs, nous comptons sur une grande mobilisation de nos membres.

En parallèle, nous poursuivrons nos travaux pour l'élaboration de notre cadre réglementaire, pierre angulaire de tout ordre.

En tant que présidente, je suis particulièrement interpellée par la réalisation de notre première planification stratégique. C'est un levier important pour faire connaître l'Ordre, la criminologie, d'en assurer le développement et son rayonnement notamment dans le secteur adulte (établissements de détention et bureaux de probation).

REMERCIEMENTS

Je souligne aussi ma profonde reconnaissance à l'équipe de l'Ordre pour leur engagement profond. À ce jour, je suis fière de souligner que l'Ordre compte près de 900 membres. Vous pouvez imaginer qu'ils ont tous travaillé avec enthousiasme et efficacité.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE



PIERRE COUTURE, CRIMINOLOGUE

C'est avec une grande fierté que je conclus la première année financière de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec en livrant mon rapport qui rend compte de nos activités.

LA GESTATION ET LA NAISSANCE

Le 22 juillet 2015 marque la jeune histoire de la criminologie au Québec par la création tant attendue d'un Ordre professionnel des criminologues. Cette « *naissance* » est l'aboutissement de plusieurs années de réflexions, de travaux et d'efforts collectifs de la part de représentants de divers milieux (universitaire, jeunesse, correctionnel, communautaire, etc.). Tous étaient animés par un même objectif : faire reconnaître cette profession et participer activement à la protection du public.

Ce premier rapport d'activités couvre une période de huit mois, soit du 22 juillet 2015 au 31 mars 2016.

LES PREMIERS PAS

Au moment de la création de l'Ordre, une partie de son infrastructure est déjà développée : Lettres patentes édictées par le Gouvernement, organisation du Conseil d'administration, du site internet, embauche d'un directeur général, d'une adjointe administrative, du syndic, critères d'admission à l'Ordre, ébauche de la Règlementation, etc. Le tout, il est utile de le rappeler, sans aucune ressource financière.

L'automne 2015 est consacré à la logistique entourant à la fois l'organisation du bureau et le processus d'admission des futurs membres. Voici les principales activités qui ont caractérisé ces deux chantiers :

- Négociation et signature d'un bail avec prise de possession des lieux le 4 août;
- Organisation matérielle : téléphone, internet, photocopieur, mobilier, papeterie, etc.;
- Ressource financière : ouverture d'un compte bancaire, organisation du système de comptabilité, du système de paie, etc.;
- Ressources humaines : embauche de madame Sonia Gagnon (24 août) à titre de chargée des affaires professionnelles, entente contractuelle avec une Conseillère juridique, embauche (contrat) d'un consultant pour le secteur jeunesse, adoption d'une politique de gestion des ressources humaines (conditions de travail), etc.;
- Structurer le processus d'admission à l'Ordre afin de traiter intensivement 800 demandes. Cela signifie notamment : analyser chacun des dossiers, s'assurer de leur conformité, valider les informations, contacter le ou la candidate si nécessaire, etc. En parallèle, le personnel de direction (2 membres) répond (*avec une constante courtoisie*) à des dizaines de demandes d'information par jour (par courriel et téléphone).

Toutes ces activités, élaborées dans un temps record, souvent dans un contexte très empirique, illustrent bien l'effervescence qui caractérise le premier automne de l'Ordre.

LE DÉVELOPPEMENT

À peine six mois après sa création, en janvier 2016, le Conseil d'administration et l'équipe de l'Ordre consacrent deux jours de travaux pour planifier les prochaines étapes de son développement. Cet exercice permet d'établir des priorités à moyen terme (*deux ans*), en attendant la tenue d'une activité formelle de planification stratégique prévue pour le début de 2017.

Voici les principaux objectifs qui en découlent :

- Finaliser l'élaboration et l'adoption des divers Règlements de l'Ordre selon l'échéancier retenu;
- Organiser le renouvellement des permis des membres au 1er avril 2016;
- Mise sur pied des principaux comités prévus au Code des professions: conseil de discipline, révision, inspection professionnelle et de divers comités de travail (code de déontologie, formation continue);
- Développer un plan d'action pour obtenir le droit d'exercer l'activité « *Détermination d'un plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire* » dans le secteur jeunesse;
- Améliorer la visibilité de l'Ordre et de son mandat de protection du public, notamment auprès du secteur correctionnel adulte du Québec et du Canada.

Les deux premiers objectifs ont accaparé les semaines suivantes, soit jusqu'au 31 mars.

Ainsi, les travaux sur la Règlementation évoluent de façon satisfaisante. Au terme de l'année budgétaire 2015-2016, deux Règlements sont sur le point d'être édictés par le Gouvernement et plusieurs autres sont élaborés et font l'objet de discussions constantes avec l'Office des professions.

Beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés au processus de renouvellement des permis, qui représente évidemment une première expérience pour l'équipe de l'Ordre. À l'écoute de nos membres, divers outils sont développés pour faciliter cette opération :

- Paiement en ligne;
- Paiements différés de la cotisation (3 chèques);
- Modalités particulières pour les membres profitant d'un congé parental et de maternité.

L'organisation (*élaboration du mandat, identification et formation des membres*) des divers comités est amorcée et leur implantation graduelle est prévue au cours de l'automne 2016.

En marge de ces travaux, en collaboration avec l'Office des professions, nous avons obtenu en janvier 2016 une subvention du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour élaborer un « référentiel de compétences ». Un mandat a été confié aux experts de la Firme ÉduConseil pour développer divers outils qui permettront de définir formellement les compétences requises pour l'exercice de la profession de criminologue. Les travaux se dérouleront au cours de l'année 2016-2017. Une fois complété, ce référentiel constituera une étape importante du développement de l'Ordre.

L'ENVIRONNEMENT

En tant que nouveau membre du système professionnel, l'équipe de l'Ordre s'est investie dans plusieurs activités de formation, participé à diverses tables réunissant des ordres et collaboré à des travaux ponctuels.

Mentionnons notamment :

- Les rencontres du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- Membre de la Table des ordres en santé mentale et des relations humaines (DSMRH);
- Le Forum des directeurs généraux;
- Colloque sur le « choc générationnel » dans le cadre de la semaine des professionnels 2015;
- Formation sur les rôles et obligations du Conseil d'administration;
- Participation à diverses consultations.

L'équipe de l'Ordre a participé à diverses activités contribuant à la visibilité de l'Ordre et à une meilleure connaissance du système professionnel. En voici quelques-unes :

- Activité de rencontre avec les autres ordres professionnels et divers partenaires dans le cadre de l'ouverture officielle des locaux de l'OPCQ;
- Participation et tenue d'un kiosque d'information lors du congrès de la Société de criminologie du Québec;
- Rencontres d'information auprès des étudiants de niveau universitaire, collégial et même secondaire;
- Promotion de notre Ordre dans le cahier spécial « Professions » publié dans Le Devoir;
- Rencontre des parlementaires de l'Assemblée nationale dans le cadre des activités de reconnaissance des 50 ans d'existence du CIQ.

LA CONSOLIDATION

Cette première année d'implantation s'achève avec le constat de réussite dans l'atteinte de nos objectifs. Les principaux processus administratifs ont été implantés, la santé financière de l'Ordre est assurée, le cadre Règlementaire est bien amorcé et les défis pour la prochaine année sont précisés.

À cet égard, l'année 2016-2017 se poursuivra en développement, mais aussi en consolidation. Nous songeons notamment au « référentiel de compétences » qui sera complété ainsi qu'aux principaux comités qui seront opérationnels d'ici l'automne 2016. En parallèle, nous devons finaliser l'adoption des principaux Règlements au cours de 2017-2018.

Finalement, l'équipe de l'Ordre vise à intensifier sa visibilité tant au sein du système professionnel qu'au niveau des employeurs et du public. Face à nos membres, nous souhaitons être en mesure de leur offrir divers services d'informations concernant leur profession. Nous comptons également nous impliquer dans toute activité visant la protection du public.

REMERCIEMENTS

Tous les résultats obtenus au cours de ces huit premiers mois de fonctionnement auraient été impossibles sans l'engagement et le professionnalisme du personnel de l'Ordre (mesdames Bouchard et Gagnon) et l'implication des membres du Conseil d'administration. Nous tenons aussi à remercier le CIQ et tous les autres ordres professionnels pour leur accueil. Plus particulièrement, nous tenons à souligner le support que nous a accordé l'Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, avec qui nous partageons le cadre règlementaire et qui hébergeait le Registre des criminologues. Finalement, un autre merci spécial à l'Ordre des sexologues du Québec (*à qui nous avons ravi le statut de dernier-né du système professionnel*) pour leur collaboration et les Conseils avisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le Conseil d'administration est composé de Patrick Altimas, Lara Butstraen, Jackie Huet, Josée Rioux, Michèle Goyette, Diane Boulanger et Lise Lachance. Absent sur la photo : Yves Godbout.

Tel que prévu aux Lettres patentes constituant l'Ordre, le Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, est composé de six administrateurs, dont la présidente, et de deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.

Le Conseil d'administration assure la gestion des affaires générales de l'Ordre et l'application du Code des professions, des lois et des Règlements qui régissent l'Ordre et ses membres. Il contrôle également l'admission et l'exercice de la profession.

Durant la période financière, du 22 juillet 2015 au 31 mars 2016, les membres du Conseil d'administration de l'Ordre se sont réunis pour la tenue de dix réunions ordinaires et deux réunions extraordinaires. L'assemblée générale annuelle durant laquelle les activités réalisées au cours de la période visée sont présentées aux membres s'est tenue le 20 octobre 2016.

Membres du Conseil d'administration en date du 31 mars 2016 :

ADMINISTRATEURS	STATUT	ENTRÉE EN FONCTION	FIN DU MANDAT
Patrick Altimas	Trésorier	22 juillet 2015	22 juillet 2017
Diane Boulanger	Administratrice	22 juillet 2015	22 juillet 2017
Lara Butstraen	Administratrice	22 juillet 2015	22 juillet 2017
Michèle Goyette	Vice-présidente	22 juillet 2015	22 juillet 2018
Jackie Huet	Administratrice	22 juillet 2015	22 juillet 2018
Josée Rioux	Présidente	22 juillet 2015	22 juillet 2018
Lise Lachance	Administrateur nommé par l'Office des professions du Québec	22 juillet 2015	22 juillet 2017
Yves Godbout	Administrateur nommé par l'Office des professions du Québec	22 juillet 2015	22 juillet 2018

Personnel du siège social de l'Ordre en date du 31 mars 2016 :

PERSONNEL	FONCTION	ENTRÉE EN FONCTION
Chantal Bouchard	Adjointe administrative	22 juillet 2015
Tony Brien	Syndic	22 juillet 2015
Pierre Couture	Directeur général et secrétaire	16 avril 2015
Sonia Gagnon	Chargée des affaires professionnelles	25 août 2015

PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIVRANCE DE PERMIS

- Au 31 mars 2016, 805 permis ont été délivrés.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Adoption des prévisions budgétaires 2015-2016;
- Adoption du montant de la cotisation annuelle;
- Adoption de la création du comité des admissions;
- Adoption de l'ouverture du compte bancaire et nomination des signataires : Mme Josée Rioux, présidente; M. Patrick Altimas, trésorier; Mme Michèle Goyette; vice-présidente et M. Pierre Couture, directeur général et secrétaire;
- Signature du bail au 1100 boul. Crémazie est, bureau 610, Montréal, H2P 2X2;
- Adoption du contrat de travail du directeur général, M. Pierre Couture;
- Adoption de la rémunération des membres du comité des admissions;
- Adoption des modifications au processus d'admission;
- Adoption de la proposition concernant le traitement par le Conseil; d'administration des demandes d'admission provenant de personnes déclarées coupables d'une infraction criminelle;
- Adoption des conditions de travail du personnel de l'OPCQ;
- Adoption de la politique pour le paiement de la cotisation par chèques postdatés;
- Proposition de trois candidatures pour siéger au Conseil consultatif interdisciplinaire sur l'exercice de la psychothérapie : Mme Chantal Huot, Mme Geneviève Martel et Mme Anne-Marie Drolet.

AFFAIRES LÉGALES

- Nomination des Conseillers juridiques; Me. Véronique Brouillette (Conseillère principale) et Me. Sylvain Généreux (second Conseiller).

NOMINATIONS ET MANDATS

- Nomination des administrateurs;
- Adoption de l'offre de services de Mme Sylvie De Grandmont – mentorat de la présidente du Conseil d'administration;
- Adoption du mandat de la Firme ÉduConseil pour la mise en place du référentiel de compétences des criminologues;
- Adoption du mandat de M. Denis Adam, consultant.

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels;
- Adoption du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres;
- Adoption du Règlement sur le comité de la formation des criminologues;
- Adoption du Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'OPCQ;
- Adoption du Règlement sur les attestations acceptées par l'OPCQ aux fins de la délivrance du permis.
- Adoption du Règlement sur les assemblées générales et le siège de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec;
- Adoption du Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

GOUVERNANCE

- Adoption du Règlement sur la conduite des affaires du Conseil d'administration

COMITÉ DE LA FORMATION

Durant la période financière, du 22 juillet 2015 au 31 mars 2016, aucune activité concernant la mise en place du comité de la formation n'a eu lieu.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes traitées par le comité entre le 22 juillet 2015 et le 31 mars 2016 selon les modes de délivrance :

DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLOME RECONNU

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Québec	552	552	0	0
En Ontario	118	118	0	0

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	37	23	14	0
Hors du Canada	5	3	2	0

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLOME REQUIS

	NOMBRE				
	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ SANS CONDITION	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	45	43	0	2	0
Hors du Canada	2	2	0	0	0

DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET PÉCIAUX

Entre le 22 juillet 2015 et le 31 mars 2016, l'Ordre a reçu trois demandes de permis restrictifs temporaires fondés sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 de l'article 42.1 du Code des professions. Sur ce nombre, l'Ordre a octroyé deux permis temporaires restrictifs et une demande a été refusée.

DÉLIVRANCE DES PERMIS OU DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

En l'absence de Règlement en application de l'article 94Q et de l'article 93C.2 du Code des professions, l'Ordre ne peut délivrer de permis de spécialiste.

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2016 :

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Assurance des membres en pratique privée	20	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Assurance des membres exerçant en entreprise	785	1 000 000 \$	3 000 000 \$

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle n'étant pas créé en date du 31 mars 2016, aucune activité n'a été réalisée pour l'année financière en vigueur.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SYNDIC



TONY BRIËN, CRIMINOLOGUE ET SYNDIC

Le syndic est nommé par le Conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre. Le bureau du syndic a pour mission la protection du public et les devoirs et obligations prévus par le Code des professions. Sur demande ou de sa propre initiative, il fait enquête sur les infractions au Code des professions, au Code de déontologie et aux Règlements; il détermine, s'il y a lieu, de porter plainte devant le conseil de discipline.

En cette première année d'activités, le bureau du syndic a reçu 8 demandes d'enquête et a été en mesure de pouvoir en fermer 6 d'entre elles. Les motifs de fermeture concernent essentiellement les dates des fautes alléguées aux membres. En effet, lorsque les fautes alléguées aux membres étaient survenues à une date antérieure au 22 juillet 2015, date officielle de la création de l'OPCQ, le bureau de syndic n'avait d'autre choix que de fermer le dossier. En ce qui concerne les autres dossiers fermés, il n'y avait pas matière à porter plainte ou ils ont été fermés par manque de preuves. Aucune conciliation de la part du Syndic n'a été opérée durant l'exercice.

DONNÉES GÉNÉRALES

ANNÉE	DEMANDES REÇUES	DOSSIERS FERMÉS
2015-2016	22 juillet au 31 mars	22 juillet au 31 mars
	8	6

- Nombre de demandes d'enquête reçues : 8 Pour : 5 non-membres dont 3 dans un même dossier et 5 membres inscrits au tableau de l'ordre, dont 2 toujours sous enquête au 1er avril 2016.
- Nombre de décisions de ne pas porter plainte parmi les demandes reçues : 6
- Nombre de dossiers demeurant ouverts : 2
- Nombre de plaintes portées devant le conseil de discipline: 0 (parmi les demandes d'enquête reçues)
- Nombre de dossiers devant le Comité de révision : 0
- Nombre de dossiers fermés : 6, dont 3 dossiers relatifs à des non-membres.

Notons que ce volume de demandes d'enquête correspond à environ 1% du nombre total de membres de notre ordre (805 membres). Les 8 demandes d'enquête proviennent du public et aucune ne provient de l'employeur. Le lieu de pratique des membres ayant fait l'objet d'une demande d'enquête concerne majoritairement les établissements (4/5 = 80%) et le milieu communautaire (1/5 = 20%). Motifs évoqués justifiant l'intervention du bureau du syndic : manque d'intégrité et d'objectivité (5), utilisation de renseignements confidentiels (2), comportement indigne et reprochable (1).

RÉALISATIONS DU BUREAU DU SYNDIC

- Organisation du bureau du syndic;
- Le bureau du syndic a bénéficié de 74 heures de formation offerte par M. Marcel Bonneau, syndic en titre de l'Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) et par Me Véronique Brouillette, avocate et chargée de cours en droit des professions à l'Université du Québec à Montréal;
- Obtention d'un avis juridique ayant pour titre : La compétence des ordres professionnels sur les employés fédéraux;
- Intégration et participation aux rencontres des syndicats en interventions humaines ;
- Analyse des candidatures d'avocats pour le bureau du syndic ;
- Quelques représentations auprès de journalistes, de professeurs de l'École de criminologie, de chargés de cours de la Faculté de l'éducation permanente et de gestionnaires d'entreprises quant à l'utilisation du titre de criminologue;
- Identification et supervision de la syndique ad hoc.

PERSPECTIVES POUR 2016-2017

- Rédaction d'une ou deux chroniques du syndic pouvant être diffusées aux membres au moyen du site web ou par un autre véhicule de communication identifié par l'Ordre. L'objectif visé par ces chroniques consiste à faire connaître notre mandat, nos façons de faire et présenter quelques Conseils afin d'assurer la protection du public ;
- Préparer un feuillet explicatif pour l'enquête du syndic de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec;
- Diffusion du bilan du bureau du syndic aux membres de la direction générale de l'Ordre et aux membres de l'Ordre pour faire connaître la nature des enquêtes réalisées ;
- Participer à des activités de représentation afin de faire connaître le bureau du syndic à la population.

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ

Le bureau du syndic a également pour mandat de faire enquête concernant l'utilisation illégale du titre et l'exercice illégal des activités professionnelles réservées aux membres de l'Ordre par le Code des professions, de déterminer si une infraction a eu lieu et, sur résolution du Conseil d'administration, d'intenter une poursuite pénale en lien avec l'infraction.

Ce mandat se spécifie en deux objectifs précis : celui d'informer et sensibiliser les employeurs et les journalistes par rapport au titre et aux activités professionnelles réservées aux membres de l'Ordre par le Code des professions et encourager les membres de l'Ordre à signaler les infractions dont ils sont témoins.

Aucune poursuite pénale n'a été intentée. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue et aucune amende n'a été imposée portant sur l'utilisation illégale du titre ou sur l'exercice illégal des activités réservées.

La provenance des dénonciations en matière d'utilisation illégale du titre sont au compte de trois venant du public et de 14 provenant d'un membre du personnel de l'Ordre. La nature de l'utilisation illégale du titre, selon les allégations, se détaille comme suit :

DÉSIGNATION PAR LA PERSONNE	DÉSIGNATION PAR UN TIERS
Profil LinkedIn : 11	Médias télévisés/journaux : 2
Publicité sur internet : 3	Site internet entreprise privée : 1
Total : 14	Total : 3

Dans les dossiers d'utilisation illégale du titre, les interventions effectuées ont produit les résultats suivants :

- 12 personnes ont reçu un avertissement écrit;
- 4 personnes ont adhéré à l'Ordre;
- 8 personnes ont modifié ou corrigé leur profil sur internet;
- 1 rectificatif a été apporté dans les médias;
- 3 dossiers sont demeurés sans résultats;
- 2 dossiers sont encore en traitement.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

L'Ordre n'a reçu aucune demande associée à la conciliation et à l'arbitrage des comptes durant l'année financière 2015-2016.

COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision n'étant pas créé en date du 31 mars 2016, aucune activité n'a été réalisée pour l'année financière en vigueur.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline n'étant pas créé en date du 31 mars 2016, aucune activité n'a été réalisée pour l'année financière en vigueur.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Permis délivrés au 31 mars 2016 selon la classe. À noter que le montant réel de la cotisation diffère du montant théorique. Cette différence s'explique par l'ajustement du montant de la cotisation en fonction de la date de création de l'Ordre, soit juillet 2015.

CLASSE DE PERMIS	NOMBRE	MONTANT THÉORIQUE DE LA COTISATION	MONTANT RÉEL DE LA COTISATION
Réguliers	800	650.00 \$	440.00 \$
Nouveaux diplômés	4	325.00 \$	240.00 \$
Retraités	1	200.00 \$	160.00 \$

Aucune autorisation spéciale n'a été accordée ou renouvelée durant la période en vigueur dans le présent rapport. Au 31 mars 2016, nous comptons 805 membres inscrits au Tableau.

Au 31 mars 2016, membres inscrits au Tableau selon leur sexe :

SEXE	NOMBRE
Homme	114
Femme	691

Pour l'année financière en vigueur dans le présent rapport, deux membres inscrits au Tableau détiennent un permis restrictif temporaire. Aucun membre ne détient un permis restrictif, temporaire ou spécial. Le total des inscriptions est de 805 membres au 31 mars 2016. Toutes ces inscriptions sont des premières inscriptions étant donné que l'Ordre en est à sa première année d'activités.

Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2016 selon les régions administratives :

	RÉGION	NOMBRE
01	Bas-Saint-Laurent	17
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	15
03	Capitale-Nationale	31
04	Mauricie	28
05	Estrie	15
06	Montréal	238
07	Outaouais	37
08	Abitibi-Témiscamingue	10
09	Côte-Nord	9
10	Nord-du-Québec	8
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	9
12	Chaudière-Appalaches	12
13	Laval	46
14	Lanaudière	75
15	Laurentides	88
16	Montréal	160
17	Centre-du-Québec	6
99	Nord-Du-Québec	1

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES CRIMINOLOGUES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice du 22 juillet 2015, date de constitution, au 31 mars 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

Du fait que l'Ordre professionnel des criminologues du Québec n'a pas conservé le détail des dépôts effectués pendant une partie de l'exercice, il n'est pas possible d'auditer les produits de cotisations et d'ouverture et d'étude de dossiers de façon satisfaisante. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations et d'ouverture et étude de dossiers, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice de 254 jours terminé le 31 mars 2016, et de l'actif à court terme et des actifs nets au 31 mars 2016.

OPINION AVEC RÉSERVE

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice du 22 juillet 2015, date de constitution, au 31 mars 2016, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO Canada S.R.L./S.E.N.C.R.L./LLP⁽¹⁾

Montréal (Québec)

Le 15 septembre 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A112419

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2016

ACTIF	
ACTIF À COURT TERME	
Encaisse	624 862
Dépôt à terme, 1%, échéant en décembre 2016	20 000
Subvention à recevoir	234 613
Frais payés d'avance	5 177
	884 652
Immobilisations corporelles (<i>note 2</i>)	27 228
Actif incorporel (<i>note 3</i>)	10 234
Dépôt remboursable en septembre 2020	5 000
	927 114 \$
PASSIF	
PASSIF À COURT TERME	
Créditeurs (<i>note 4</i>)	106 627
Subvention reportée (<i>note 5</i>)	234 613
Cotisations perçues d'avance	438 641
	779 881
ACTIFS NETS	
Investis en immobilisations	37 462
Non affectés	109 771
	147 233
	927 114 \$
Voir note 9 - Garanties	

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

DE L'EXERCICE DE 254 JOURS TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉS	TOTAL
Excédent des produits sur les charges	(6 135)	153 368	147 233
Investissement en immobilisations	43 597	(43 597)	-
Solde à la fin	37 462 \$	109 771 \$	147 233 \$

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE DE 254 JOURS TERMINÉ LE 31 MARS 2016

PRODUITS	
Cotisations (<i>relevé A</i>)	339 568
Ouverture et étude de dossiers	168 230
Registre des travailleurs sociaux	53 300
Autres revenus	296
	561 394
CHARGES	
Salaires et charges sociales, autres que ceux du bureau du syndic	209 573
Administration (<i>relevé B</i>)	124 280
Promotion et communication (<i>relevé C</i>)	40 735
Gouvernance (<i>relevé D</i>)	17 576
Bureau du syndic (<i>relevé E</i>)	12 691
Admission des membres	9 306
	414 161
Excédent des produits sur les charges	147 233 \$

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE DE 254 JOURS TERMINÉ LE 31 MARS 2016

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
Excédent des produits sur les charges	147 233
Éléments sans effet sur la trésorerie	
Amortissement des immobilisations corporelles	4 088
Amortissement de l'actif incorporel	2 047
	<hr/>
	153 368
Variation des soldes hors trésorerie du fond de roulement (note 6)	540 091
	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	693 459
	<hr/>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition du dépôt à terme	(20 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(31 316)
Acquisition d'un actif incorporel	(12 281)
Augmentation du dépôt	(5 000)
	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(68 597) \$
	<hr/>
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie et encaisse à la fin	624 862 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE DE 254 JOURS TERMINÉ LE 31 MARS 2016

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre professionnel des criminologues du Québec (« l'Ordre ») a été constitué le 22 juillet 2015 et est régi par le Code des professions. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La principale fonction de l'Ordre est d'assurer la protection du public.

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif en appliquant les méthodes comptables décrites ci-dessous. La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes complémentaires et les relevés. Les principales estimations se rapportent à la dépréciation des actifs financiers évalués au coût après amortissement. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à leur juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement. Les frais de financement et les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût après amortissement sont présentés en augmentation ou en diminution de ces instruments.

S'il y a des indications d'une possible moins-value, les changements défavorables importants dans le calendrier ou le solde des flux de trésorerie que l'on prévoit tirer des actifs financiers évalués au coût après amortissement entraînent une réduction de leur valeur comptable passée en charge. Dans la mesure où une amélioration subséquente se produit, une moins-value antérieurement comptabilisée fait l'objet d'une reprise jusqu' à concurrence de ce qu'aurait été la valeur comptable ajustée de l'actif financier à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Les instruments financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, le dépôt à terme, la subvention à recevoir, le dépôt et les comptes fournisseurs.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes d'encaisse.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une période de 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Une perte de valeur correspondant à l'excédent de leur valeur comptable sur leur juste valeur est constatée lorsqu'il est établi que la valeur comptable n'est pas recouvrable.

ACTIF INCORPOREL

L'actif incorporel est comptabilisé au coût et est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une période de 3 ans.

L'actif incorporel amortissable est soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait excéder le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront de son utilisation et de sa sortie éventuelle. Une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur est constatée lorsqu'il est établi que la valeur comptable n'est pas recouvrable.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'Ordre comptabilise ses apports selon la méthode du report. Les apports affectés, comme la subvention, sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à l'exercice financier de l'Ordre. Les cotisations perçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont présentées à l'état de la situation financière à titre de cotisations perçues d'avance.

Les produits découlant de l'ouverture et de l'étude de dossiers ainsi que du registre des travailleurs sociaux sont constatés lorsque les services sont rendus.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	19 142	2 871	16 271
Mobilier de bureau	12 174	1 217	10 957
	31 316 \$	4 088 \$	27 228 \$
3. ACTIF INCORPOREL			
Logiciel			10 234 \$
4. CRÉDITEURS			
Comptes fournisseurs			5 705
Salaires, charges sociales et retenues à la source			26 816
Taxes à la consommation			54 730
Frais courus			19 376
			106 627 \$

Au 31 mars 2016, les sommes à remettre à l'État totalisent 63 733 \$

5. SUBVENTION REPORTÉE

Subvention confirmée au cours de l'exercice – conception d'un référentiel	234 613
Montant comptabilisé à titre de produit au cours de l'exercice	-
	<hr/>
	234 613 \$

6. VARIATION DES SOLDES HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Subvention à recevoir	(234 613)
Frais payés d'avance	(5 177)
Créditeurs	106 627
Subvention reportée	234 613
Cotisations perçues d'avance	438 641
	<hr/>
	540 091 \$

7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé, en vertu de baux échéant entre décembre 2018 et août 2020, à verser un montant total de 256 371 \$. Les loyers minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2017	56 864 \$
2018	59 771
2019	60 292
2020	58 989
2021	20 455

À la fin du contrat de location, le bailleur pourra demander à l'Ordre d'enlever, aux frais de celui-ci, les modifications faites aux locaux. Au 31 mars 2016, aucune obligation liée à la mise hors service n'a été comptabilisée.

8. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre est exposé aux risques suivants, qui découlent des instruments financiers auxquels il est partie :

- Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Ordre subisse une perte financière en raison du manquement d'un débiteur à ses obligations. L'Ordre est exposé à ce risque au regard de la subvention à recevoir comptabilisée à l'état de la situation financière.

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque au regard des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

9. GARANTIES

Le paiement des cartes de crédit détenues par l'Ordre est garanti par une hypothèque de 23 000 \$ sur le dépôt à terme d'une valeur comptable de 20 000 \$.

Le paiement du loyer des locaux est garanti par une hypothèque de 65 000 \$ sur les biens meubles de l'Ordre (*note 7*).

RELEVÉS

DE L'EXERCICE DE 254 JOURS TERMINÉ LE 31 MARS 2016

A- COTISATIONS

PRODUITS

Cotisations régulières	343 399
Office des professions	21 641
Assurance responsabilité professionnelle	14 275
	<hr/>
	379 315

REMISES

Office des professions	21 678
Assurance responsabilité professionnelle	13 008
Conseil interprofessionnel du Québec	5 061
	<hr/>
	39 747
	<hr/>
	339 568

B- ADMINISTRATION

Loyer	29 076
Assurances	1 145
Télécommunications	6 604
Adhésions et abonnements	425
Frais de formation	3 638
Frais de bureau	35 113
Frais de représentation	5 827
Frais de déplacement	6 247
Honoraires professionnels	8 379
Amortissement des immobilisations corporelles	4 088
Amortissement de l'actif incorporel	2 047
Intérêts et frais bancaires	21 691
	<hr/>
	124 280 \$

C- PROMOTION ET COMMUNICATION

Publicité et commandites	5 798
Matériel promotionnel	2 621
Frais de représentation	660
Firme de communication et site Internet	31 656
	<hr/>
	40 735 \$

D- GOUVERNANCE

Jetons de présence - administrateurs	5 176
Frais de déplacement	12 400
	<hr/>
	17 576 \$

E- BUREAU DU SYNDIC

Salaires et charges sociales	8 237
Frais de déplacement	2 390
Honoraires	2 064
	<hr/>
	12 691 \$



1100 boul. Crémazie Est, bureau 610
Montréal (Québec) H2P 2X2

 (514) 437-6727

 info@ordrecrim.ca

Éditeur : OPCQ

Photos : Magenta Studio, Photo Focus et Emmanuel Bouchard

Conception et réalisation graphique : Sandrine Lapointe, OPCQ